

Montréal, le 19 avril 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à la modification des Conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec
Dossier de la Régie : R-3964-2016**

Tel que prévu à la décision D-2016-159, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de 9 h à 15 h, du 1^{er} au 12 mai 2017, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, les témoins du Distributeur et dans un second temps, elle entendra les témoins des intervenants. La contre-preuve du Distributeur, le cas échéant, les plaidoiries et la réplique concluront l'audience.

Le 19 avril 2017, aux fins de la planification de cette audience, le Distributeur a déposé certaines informations relatives à la présentation de sa preuve, dont la liste des panels et les sujets couverts. Également, le Distributeur précise les sujets qu'il ne prévoit pas traiter lors de l'audience et émet des commentaires à l'égard de certains éléments de preuve qui, selon lui, dépassent le cadre du présent dossier.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

- une déclaration sous serment au soutien de leur preuve;
- les moyens préliminaires qu'ils entendent soulever, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire;
- le temps requis pour la présentation de leur preuve;
- la liste et la qualification de leurs témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger chacun des panels de témoins du Distributeur et ceux des intervenants, en précisant lesquels;
- le cas échéant, leurs commentaires sur les sujets que le Distributeur juge hors cadre ou qu'il ne prévoit pas traiter à l'audience;
- le temps prévu pour leur plaidoirie;
- tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience.

La Régie rappelle également qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, pour tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront être déposées à la Régie **d'ici 12 h, le 25 avril 2017.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml